

TECHNICIENS DE CIRQUE

MANUEL DE FORMATION

Sécurité, Réglementation et Techniques d'installation

1^{er} module : Initiation

Téléchargé sur
www.AERISC.com



AERISC

Association Européenne pour la Recherche, l'Enseignement et la Diffusion du Cirque

*Ce document a été téléchargé sur www.AERISC.com
Il ne peut être ni exploité ni diffusé*

Table des matières

Chapitre 01	Introduction
Chapitre 02	Gestion des Risques & Sécurité
Chapitre 03	-
Chapitre 04	Lois & Normes
Chapitre 05	Pouvoirs & Responsabilités
Chapitre 06	Chutes de Hauteur
Chapitre 07	Formations Obligatoires
Chapitre 08	Géométrie, Physique & Unités
Chapitre 09	Levage de Charges
Chapitre 10	Cordages
Chapitre 11	Nœuds
Chapitre 12	Câbles & Chaînes
Chapitre 13	Connecteurs & Accessoires

*Ce document a été téléchargé sur www.AERISC.com
Il ne peut être ni exploité ni diffusé*

INTRODUCTION



Le document est une œuvre de l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) et est protégé par la Loi sur l'accès à l'information (LAI). Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'INRS est formellement interdite.

Le document est une œuvre de l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) et est protégé par la Loi sur l'accès à l'information (LAI). Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'INRS est formellement interdite.

*Ce document a été téléchargé sur www.AERISC.com
Il ne peut être ni exploité ni diffusé*

Pour le bien-être de tous...

Cette formation vous appartient.

Pour vous être profitable, elle a besoin de votre participation et de votre engagement :

- Soyez attentifs, restez concentrés,
- Prenez la parole et échangez vos expériences,
- Ecoutez et respectez les autres,
- Respectez les horaires,
- Pour le confort de tous, respectez les locaux et le matériel de travail,
- Ecrivez...

« Les paroles s’envolent, les écrits restent. »

I. Problématique

Depuis une trentaine d'années, le milieu du spectacle vit une mutation importante sur le plan technique. Le succès des concerts rock et des très grands événements a généralisé l'utilisation d'équipements scéniques modulaires particulièrement adaptés aux productions éphémères.

Parallèlement, le développement du *nouveau cirque* et des *arts de la rue* a fait apparaître des agrès et des équipements originaux qui s'avèrent sensibles sur le plan de la sécurité des artistes et du public.

Cette évolution, accompagnée par le développement d'équipements de plus en plus complexes et mécanisés, a contribué à faire émerger de nouveaux métiers liés à la construction de structures importantes (tribunes, podiums, échafaudages, grils techniques, décors géants,...) et à la gestion du travail en hauteur.

D'où l'apparition de la notion de « travaux d'accès difficiles » ou d' « accrochages acrobatiques » correspondant au terme anglais « rigging ».

Les méthodes d'accrochages acrobatiques et les risques importants qu'elles impliquent nécessitent l'intervention de professionnels formés et expérimentés.

Dans ce cadre, les techniciens et artistes de la « filière cirque » doivent être sensibilisés à ces techniques, aux méthodes de prévention des risques correspondantes et à leur contexte juridique.

Ce besoin est renforcé par le développement récent des disciplines acrobatiques aériennes, pratiquées dans le cadre des loisirs et des centres de vacances, qui implique la mise en œuvre de mesures de prévention rigoureuses qui ne sont malheureusement pas correctement prises en compte aujourd'hui.

*Ce document a été téléchargé sur www.AERISC.com
Il ne peut être ni exploité ni diffusé*

II. Spécificités des Arts du Cirque

Le rapport entre les arts du cirque et la législation sur le travail n'est pas simple.

Les arts du cirque sont, par essence, en rapport avec une multitude de disciplines.

Au cours de leur évolution, ils ont su s'enrichir des innovations artistiques, esthétiques et techniques apportées par d'autres formes de spectacle (théâtre, musique, danse,...) mais aussi par l'évolution industrielle et technologique. Ils sont donc particulièrement sensibles aux notions de mélange, de recherche et d'exploration.

Par ailleurs, Les tâches effectuées au quotidien par les artistes de cirque présentent de nombreuses spécificités de par leur nature et de par le niveau de performance indispensable à leur exécution.

L'expression de l'émotion dans les arts du cirque est intimement liée à *une certaine représentation du danger*. Au cirque, la performance de l'artiste rend le risque perceptible pour le public mais sa maîtrise technique, acquise au cours de longues périodes de formation et évaluée au quotidien, doit lui permettre de cadrer ce risque dans une mesure acceptable.

Le débat que la démarche de prévention suscite auprès des professionnels fait donc appel à des questions fondamentales :

- Comment respecter l'exigence artistique au regard de la législation sur le travail ?
- Quelles sont les frontières qui délimitent le monde de l'art et celui du travail ?
- Les actions artistiques sont-elles entièrement assimilables à des situations de travail ?

Les arts du cirque constituent, parmi l'étendue des pratiques professionnelles, une gamme d'activités très spécifique. Ils nécessitent donc des méthodes de prévention et d'évaluation des risques adaptées.

En 2003 a paru en France, un recueil de conseils et de règles de l'art intitulé : « mémento de la sécurité dans les arts du cirque » qui propose une méthode de prévention cohérente qui tente de tirer le meilleur des deux mondes : l'art et l'innovation d'un côté, la sécurité des personnes de l'autre.

*Ce document a été téléchargé sur www.AERISC.com
Il ne peut être ni exploité ni diffusé*

III. Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est de sensibiliser les techniciens et les étudiants des écoles supérieures à la prise en compte de la sécurité.

Pour ce faire, la formation sera articulée autour de quatre grands pôles :

- La connaissance du matériel,
- La maîtrise des méthodes d'installation,
- La maîtrise des méthodes de travaux acrobatiques,
- La connaissance de la réglementation du spectacle vivant.

L'existence de cette formation fait suite au constat suivant :

Les tâches techniques sont souvent effectuées par des personnes qui ont appris sur le tas, par mimétisme. Leurs connaissances sont fondées sur des habitudes et des rumeurs qui conduisent le secteur professionnel à cultiver un sentiment d'exclusivité préjudiciable à la remise en question des savoirs et des savoir-faire.

Par rapport au secteur industriel, la dimension économique réduite du secteur du spectacle vivant a eu pour conséquence un retard important dans la mise en place de formations et de méthodes de travail adaptées.

Or, ces tâches techniques sont souvent liées à des risques majeurs : levage de charge ou de personnes, montages de structures métalliques, etc.

Au vu de nos connaissances actuelles, il est à la fois inacceptable et illégal de faire exécuter par des techniciens non formés et non compétents des missions aussi délicates.

L'amélioration progressive de la compétence des techniciens, au cours de leur carrière, ne suffit plus. Un bagage minimal est indispensable.

Ces travaux à caractère dangereux nécessitent :

- Une organisation adaptée : responsable technique, techniciens qualifiés, assistants, etc.,
- Des personnels compétents pour chaque niveau de responsabilité,
- Des moyens de travail adaptés.

Ce module de formation se donne donc comme priorité de transmettre les connaissances élémentaires qui doivent permettre à chacun de se poser les bonnes questions face à un besoin technique afin de déterminer, en toute connaissance de la responsabilité qui est engagée, si ce besoin peut être traité tel quel ou s'il nécessite l'intervention d'un professionnel plus compétent.

*Ce document a été téléchargé sur www.AERISC.com
Il ne peut être ni exploité ni diffusé*

IV. Briser les tabous

~~« SHOW MUST GO ON »~~

Le spectacle doit continuer

Ce célèbre dicton anglo-saxon est malheureusement encore trop appliqué de nos jours.

Le pouvoir de l'argent et la pression des producteurs conduisent encore trop souvent des équipes techniques à passer outre les principes de sécurité les plus élémentaires et à mettre en danger, par résignation plus que par ignorance, la santé du public, des artistes et de leurs collègues.

- Non ! Il ne faut pas ABSOLUMENT jouer un spectacle dans de mauvaises conditions,
- Oui ! Un responsable technique assume personnellement la responsabilité de faire ou de laisser faire un acte technique dangereux,
- Non, Un responsable technique ne peut se défaire de sa responsabilité sous prétexte que la production fait pression sur lui,
- Oui ! La simple *mise en danger de la vie d'autrui* est un délit pénal et a déjà débouché sur des condamnations lourdes,
- Oui ! La notion juridique de *délégation de pouvoir* place le responsable technique dans un rôle de capitaine, seul juge à bord,
- Oui ! La notion juridique de *droit de retrait* protège toute personne qui refuse de commettre un acte technique dangereux,

~~« GO HARD OR GO HOME ! »~~

Bosse dur ou rentre chez toi !

Travailler dur n'a jamais été ni un gage de qualité ni un gage d'efficacité.

Comme pour les accidents de la route, une majorité d'accident du travail concerne de jeunes embauchés qui ont voulu trop en faire.

- Non ! L'ardeur au travail n'est pas une garantie de rapidité ou d'efficacité,
- Oui ! Vouloir trop en faire ou demander à un employé d'en faire trop est un principe contre-productif,
- Oui ! Comme dans la fable du lièvre et de la tortue, c'est sur la distance et sur la méthode que sera évaluée l'efficacité globale,
- Oui ! Chacun a la responsabilité, en fonction de sa position hiérarchique et organisationnelle, de prévenir les risques en contenant la fougue des nouveaux embauchés,
- Oui ! Cette phrase devrait être remplacée par « Go safe or Go home ! »,

*Ce document a été téléchargé sur www.AERISC.com
Il ne peut être ni exploité ni diffusé*

« NOTHING HAPPENS UNTIL IT HAPPENS »

Rien n'arrive avant que ça n'arrive

« TOUT CE QUI PEUT SE PRODUIRE UN JOUR PEUT SE PRODUIRE AUJOURD'HUI »

C'est une évidence. Mais, dans bien des cas, l'argument de l'habitude ou de la validation par l'expérience est encore invoqué pour justifier le maintien de méthodes techniques dangereuses.

Or, ce n'est pas parce qu'un dispositif délicat a bien fonctionné 100 fois qu'il fonctionnera encore correctement à la 101^{ème}.

- Oui ! Beaucoup d'accidents sont provoqués par des solutions qui avaient bien fonctionné la veille.
- Non ! La sécurité n'est pas une question de hasard ou de confiance, c'est une question de prévention !
- Non ! Ne pas accepter de remettre en question ses méthodes de travail, ce n'est pas avoir confiance en soi, c'est faire preuve d'obstination et d'aveuglement.
- Non ! La sécurité n'est pas un état standard qui se maintient tant que personne ne le perturbe. La sécurité, c'est une conquête, un objectif. La sécurité, ça se programme et ça se renforce !
- Oui ! La sécurité doit être une philosophie de travail quotidienne.

« L'EXPÉRIENCE EST UNE LANterne QU'ON PORTE DANS LE DOS ET QUI N'ÉCLAIRE QUE LE CHEMIN PARCOURU »

L'expérience n'est pas tout. Avoir une longue carrière derrière soi ne dispense personne de rester vigilant et d'être capable de se remettre en question.

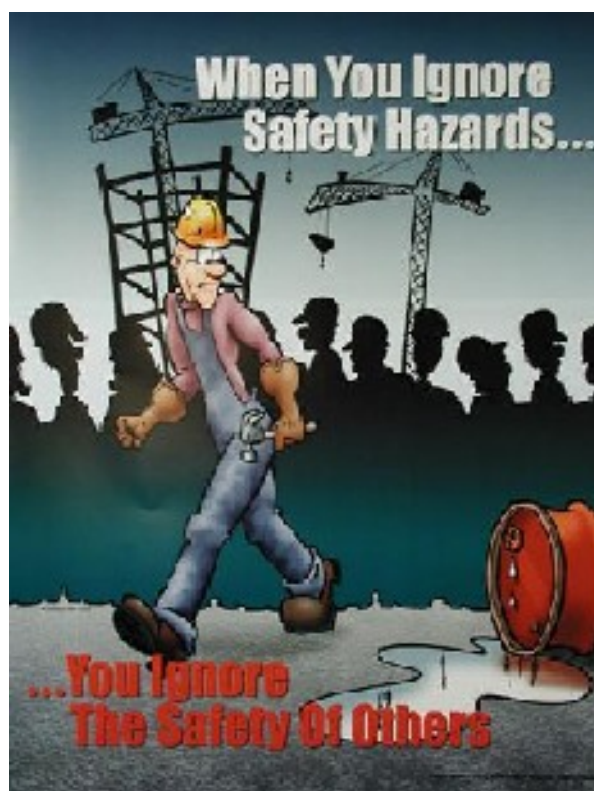
- Oui ! L'habitude est le contraire de la vigilance. Elle est accompagnée du relâchement et du manque de rigueur.
- Oui ! L'*habitation au risque* est un facteur négatif essentiel en matière de sécurité.
- Non ! L'ancienneté n'est pas une armure invincible.
- Oui ! Les méthodes de prévention évoluent et la formation continue est un bon moyen de remettre en question ses acquis afin de rester dans la course.

*Ce document a été téléchargé sur www.AERISC.com
Il ne peut être ni exploité ni diffusé*

**La fausse sécurité est plus que l'alliée de l'illusion,
elle en constitue la substance même.**

[Clément Rosset]

**Il n'y a pas de sécurité sans responsabilité.
Il n'y a pas de responsabilité sans compétence.
Il n'y a pas de compétence sans connaissance.
La connaissance n'est rien sans la rigueur.**



**Quand vous ignorez les sources de risques ...
... vous ignorez la sécurité des autres.**

*Ce document a été téléchargé sur www.AERISC.com
Il ne peut être ni exploité ni diffusé*